

## Déroulement de la journée

8 H 00 :  
Installation des exposants

9 H 00 :  
Ouverture du vide-greniers au public

VERS 10 H 00 :  
Collation offerte aux exposants

12 H 00 :  
Vente de grillades, frites et boissons

18 H 00 :  
Clôture du vide-greniers  
(chaque emplacement sera rendu propre et sans encombrants)



# VIDE-GRENIERS des Lilas

**DIMANCHE 1er OCTOBRE 2023**

**TERRAIN DE FOOT - 113 AV PHILIPPON**

**À PAU**

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**

**ESPACE DE VIE SOCIALE CAP SOLIDAIRE**

**LÉO LAGRANGE**

**2 rue du Général Laperrine 64000 PAU**

**Tél. : 05 59 40 11 12/06 51 70 56 64**

**Courriel : [evscapsolidaire@leolagrange-pau.fr](mailto:evscapsolidaire@leolagrange-pau.fr)**

IPNS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Les partenaires :

la Ville de PAU -Vivre Ma Ville

# RÈGLEMENT POUR LES EXPOSANTS

## I

Le vide-greniers est ouvert à tous, de 9 H 00 à 18 H 00.

Les exposants sont autorisés à vendre leurs biens et objets personnels. Il est rappelé que la loi interdit les actes de commerce, c'est-à-dire la vente de marchandises achetées dans le but de les revendre.

**Les prix de tous les articles proposés sur le stand sont tenus à un affichage clair.**

## II

Chaque objet à la vente doit être répertorié en cas de contrôle des organisateurs et des autorités compétentes (inventaire à garder sur le stand).

## III

Le titulaire de chaque stand doit être muni en permanence d'une **pièce d'identité à son nom**, qu'il doit être en mesure de présenter lors de toute réquisition.

**Tout enfant mineur doit être accompagné d'un adulte.**

## IV

Les tables réservées et des chaises seront installées et mises à la disposition des exposants **à partir de 8 H 00**. Les organisateurs se réservent le droit de **limiter les tables à deux par exposant, dans la limite des tables disponibles.**

Le rajout de mètre supplémentaire sera facturé 4 €/m.

**Il est interdit de présenter des articles dans les allées de circulation.**

## V

Toute inscription ne sera validée qu'après le versement de la participation financière et l'acceptation du présent règlement.

Aucun remboursement ne sera fait le jour J et après sauf :

- Pour raison médicale sur justificatif,
- En cas d'annulation de l'évènement par les organisateurs.

## VI

Pour chaque exposant, un fonds de caisse est demandé.

**La buvette ne fournira pas de monnaie durant la journée.**

## VII

Tout exposant doit laisser son emplacement propre.

**La marchandise invendue doit être reprise par son propriétaire.**

(ne pas la laisser dans les poubelles, ni sur le terrain).

## VIII

Par mesure de sécurité, nous demandons à tous les participants d'être vigilants et de **signaler aux organisateurs tout comportement ou objet suspect.**

# Bulletin d'inscription

(à retourner avec le règlement et une photocopie de votre pièce d'identité)

Je souhaite réserver : ..... table(s) à 6 € et (ou) ..... m à 4 € = .....€  
(dans la limite des tables disponibles)

Chaque exposant devra payer en plus 1,70 € que l'association s'engage à reverser à la ville de Pau au titre de l'occupation du domaine public.

Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Courriel : .....

N° de pièce d'identité : .....

Type de pièce d'identité : .....

Paiement par chèque libellé à l'ordre de « Maison Pour Tous Léo Lagrange »

N° de chèque : .....

Banque : .....

Je soussigné(e), .....atteste sur l'honneur ne pas participer à deux autres vide-greniers au cours de l'année civile et certifie ne pas être un professionnel de la brocante et agir pour mon compte personnel. Je m'engage aussi à respecter les mesures de sécurité imposées par les organisateurs.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement ci-contre.

*En cas de pluie, le vide-greniers sera reporté au dimanche 8 octobre 2023*

*Désirez-vous maintenir votre inscription en cas de report ?*  OUI  NON

*Les organisateurs se réservent le droit de prendre la décision 48 heures avant en fonction du temps annoncé le dimanche. Merci pour votre compréhension.*

Mention « lu et approuvé »

Signature